



COGETRAD INDUSTRIES

COmpagnie de GEstion et de
TRAitement des Déchets industriels

FACTURE

SOCIETE DES EXTINCTEURS ANDRIEU
1, RUE DU 11 MAI 1967
BP 50505
60115 MERU CEDEX

Pour être libérateur, paiement à adresser à :
Compagnie Générale d'Affacturage - C.G.A.
Centre de paiement
3 rue Francis de Pressensé
93577 La Plaine Saint Denis Cedex France
Tél : 01 71 89 99 99 - Fax : 01 71 89 24 00
Société Générale - Agence Paris Etoile Entreprises
IBAN : FR 76 3000 3031 7500 0011 6008 847
BIC : SOGIEFRPP
SUBROGÉE EN NOS DROITS



Intertek

N° TVA : FR03415003730

Page : 1

Pièce n° :	01-18020044	Date :	28/02/2018	Client :	0164
Règlement	Virement à 45 jours fin de mois au 30/04/2018				

Date	Désignation	Quantité	PU HT	Montant HT	TVA
26/02/2018	REF DEVIS N°COVS/180131 PRESTATION DU 26/02/2018				
28/02/2018	TRAITEMENT POUVRE DE PEINTURE	0,528 T	570,000 /T	300,96	20,00
28/02/2018	TRAITEMENT EMBALLAGES VIDES SOUILLES	0,684 T	450,000 /T	307,80	20,00
28/02/2018	TRAITEMENT POUVRES D'EXTINCTEUR	4,087 T	445,000 /T	1 818,72	20,00
28/02/2018	TGAP	5,299 T	12,810 /T	67,88	20,00
28/02/2018	TRANSPORT PORTEUR	1,000 U	250,000 /U	250,00	20,00
28/02/2018	TAXE GASOIL 4.10 %	1,000 U	10,250 /U	10,25	20,00

Base HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
2 755,61	20,00	551,12	3 306,73
2 755,61		551,12	3 306,73

Total TTC	Escompte Frais bancaires	Total TTC escompte déduit	Acompte	Net à payer EUR
3 306,73		3 306,73		3 306,73

A partir du 1^{er} janvier 2013, le décret n°2012-1115 du 02.10.2012 a créé un article D441-5 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales à 40.00€.

Pénalités de retard (taux mensuel) : 2,13 % - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 0,30%

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

84, Avenue du Château - ZI du Vert Galant - St Ouen L'Aumône

BP 60645 - 95004 Cergy Pontoise Cedex

Tél. : 01.34.40.07.82 - Fax : 01.34.40.01.15 - www.cogetrad.com <<http://www.cogetrad.com>>

SARL au capital de 45 000 € - SIRET 442 595 898 00010 - Code APE 3822Z - N° TVA FR 05 442 595 898

SOCITE EXTICTEURS ANDRIEU
1 RUE DU 11 MAI 1967
BP 50505
60115 MERU CEDEX

Le, 28 FEVRIER 2018

Madame, Monsieur,

Afin d'optimiser notre organisation comptable et de développer, dans des conditions encore améliorées, nos relations avec notre clientèle, nous avons choisi de recourir aux services qu'offre l'affacturage et avons conclu un contrat avec la Compagnie Générale d'Affacturage.

Nos créances à votre égard seront désormais transférées à la Compagnie Générale d'Affacturage :

En raison de ces dispositions, toutes nos factures porteront une clause de paiement en faveur de la Compagnie Générale d'Affacturage, qui devient votre créancier par subrogation dans nos droits et actions. Vous voudrez bien adresser vos paiements à :

Compagnie Générale d'Affacturage – CGA
Centre de paiement
3 rue Francis de Pressensé 93577 La Plaine Saint Denis Cedex
Téléphone : 01 71 89 99 99 - Télécopie : 01 71 89 00 52
Société Générale - Agence Paris Etoile Entreprises
IBAN : FR 76 30003 03175 00001160088 47
BIC : SOGEFRPP

En conséquence, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que seul un règlement à l'ordre du subrogé vous libère valablement. Les modifications qui pourraient affecter les termes d'origine de nos factures seront prises en considération avec son accord. Il en sera de même en cas de contestation qui devront lui être immédiatement notifiées en même temps qu'à nous-mêmes.

Ces dispositions s'appliquent, sans distinction, à l'ensemble des factures émises par nos soins et ce jusqu'à nouvel avis conjoint de la Compagnie Générale d'Affacturage et de nous-mêmes.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez apportée à ce courrier et vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Gianfranco BRANCHESI
Directeur